

VILLE DE SAINT FLORENT SUR CHER (CHER)

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2025
DELIBERATION N° 2025-062

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 18h30, le Conseil municipal de SAINT-FLORENT-SUR-CHER, légalement convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire et séance publique dans la salle du Conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Line CIRRE, Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
CIRRE Marie-Line, Maire	X			LE GRANDIC Patricia		X	F. LE GRANDIC
TAILLANDIER Michel, Adjoint		X	N. TAILLANDIER	MOHREZ Nadia	X		
ROBERT Marinette, Adjointe		X	M-L. CIRRE	GASCOIN Nicolas		X	
LAUVERGEAT Patrice, Adjoint	X			MARC Solène		X	N. MARTIN
VILLALDEA-AVILA Rafaël, Adjoint	X			TISSIER Julien	X		
MARTIN Nadine, Adjointe	X			TABARD Alain	X		
VOISINE Joël, Adjoint	X			MORINEAU Claude	X		
BRUNAUD Pascale, Adjointe		X	E. PETITJEAN	DAOUDA-DODU Noëlle		X	C. MORINEAU
MNICH Pascal	X			FERRON Julie	X		
PETITJEAN Eliane	X			LAMBERT Jacques	X		
DEVAUX Céline	X			WORGELD Thierry	X		
JACQUET Jean-Luc	X			FRODEFOND Gabrielle	X		
LEPRAT Monique	X			DURIEUX Olivier	X		
LE GRANDIC Frédéric	X			CORNIUO Yves	X		
TAILLANDIER Nathalie	X						

Secrétaire de séance : Monsieur Rafaël VILLALDEA

En exercice :	29	Présents :	22	Pouvoir(s) :	6	Votants :	28	Absent(s) :	7
---------------	----	------------	----	--------------	---	-----------	----	-------------	---

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Patrice LAUVERGEAT, Adjoint en charge des finances, expose :

Le présent budget primitif, premier document budgétaire de l'année 2025, respecte le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le conseil municipal (délibération n° 2024-043 du 21/03/2024) tant au niveau des règles internes relatives aux phases de préparation, qu'au niveau de celles issues de l'Instruction Budgétaire et Comptable (IBC) de la norme M57.

Lors du débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu le 18 mars 2025 dans le délai réglementaire de 10 semaines maximum avant le vote du budget, il a été exposé les choix prioritaires de l'année, les évolutions budgétaires et financières ainsi que les engagements pluriannuels sur la période 2025/2027 à partir desquelles le budget primitif 2025 a pu être finalisé.

1) GENERALITES

Le document du budget primitif joint en annexe retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2025 auxquelles sont ajoutés :

- La reprise par anticipation des résultats de clôture 2024 ;
- Le report des restes à réaliser 2024 (RAR) pour chacune des sections ;
- L'affectation dès le Budget Primitif 2025 du résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement ; cette opération est détaillée dans une délibération spécifique prévue à cet effet et présentée le jour du vote du Budget Primitif ;
- Les prévisions budgétaires en investissement pour des dépenses effectuées (engagées, liquidées et mandatées) en opération d'équipement avant le vote du Budget primitif 2025 comme l'autorisait la délibération n° 2025-044 du 4 mars 2025 ;
- Les éléments inscrits dans le Plan pluriannuel des investissements (PPI) 2025/2027 ;
- Les ratios obligatoires prévus pour les communes dont la population est comprise entre 3 500 à moins de 10 000 habitants ;

Les annexes obligatoires telles que :

- L'état des dettes propres à la commune,
- Les méthodes utilisées pour tes amortissements,
- L'état des provisions,
- L'équilibre des opérations financières,
- L'état des emprunts garantis par la ville de Saint-Florent-sur-Cher,
- La liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention
- L'état du personnel,
- Les services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe,
- Le tableau retraçant les décisions en matière de taux des contributions directes.

Pour chaque section du Budget Primitif 2025, les propositions de crédits à inscrire sont comparées avec celles votées au budget primitif 2024.

Le budget primitif global 2025 en dépenses comme en recettes s'élève à 14 405 163,90 € alors qu'il était de 13 764 060,37 € pour le budget primitif de l'exercice précédent (en hausse de + 4,66 %).

Par section, le montant global est réparti comme suit :

- Section de fonctionnement : 10 502 329,56 €
- Section d'investissement : 3 902 984,34 €

Section budgétaire	Recettes		Dépenses	
	RAR 2024	Crédits à voter	RAR 2024	Crédits à voter
Fonctionnement	0,00 €	9 891 438,00 €	38 295,20 €	10 464 034,56 €
Résultat reporté		610 741,56 €		
CUMUL	0,00 €	10 502 329,56 €	38 295,20 €	10 464 034,56 €
Investissement	448 058,62 €	2 447 318,85 €	358 984,47 €	3 543 999,87 €
Résultat reporté		1 007 606,87 €		
CUMUL	448 058,62 €	3 454 925,72 €	358 984,47 €	3 543 999,87 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement 2025 s'équilibre pour un montant total de 10 502 329,56 € en incluant le report net déficitaire des restes à réaliser 2024 pour 38 295,20 € (recettes-dépenses). La section est en baisse (- 0,29 %) par rapport aux prévisions 2024 qui s'élevaient à 10 533 389,73 € incluant le report net déficitaire des RAR 2023 pour - 18 458,62 €.

Pour 2025, des crédits pour un montant de 30 000 € sont inscrits dès le budget primitif dans le cadre des travaux réalisés en régie par les services techniques ; précédemment les inscriptions étaient effectuées au cours du 2^{ème} semestre et suivant le décompte définitif des réalisations. Même si les crédits inscrits au budget primitif 2025 restent estimatifs, ils tiennent compte des travaux engagés dans la rénovation des sanitaires publics de la place de la République (main d’œuvre et matériaux).

Les 30 K€ représentant la valorisation des travaux entrant dans l’actif communal sont prévus en « opération d’ordre » du BP comme suit :

- Fonctionnement - recettes : Chapitre 042 - article 722 « immobilisations corporelles » ;
- Investissement - dépenses : Chapitre 040 - article 21318 « autres constructions »

Des ajustements et de nouvelles inscriptions pourront intervenir d’ici décembre 2025.

a. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE - RECETTES-	Total des crédits BP 2024 (RAR 2023 inclus)	évolut* 2025/2024	Report RAR 2024	Niles inscriptions 2025	Total des crédits BP 2025	Répartit* % budget
CH 013 Atténuations de charges (art.649)	105 000,00	-2,86%		102 000,00	102 000,00	0,97%
CH 70 -Produits des serv., domaine et ventes div.	984 716,00	0,72%		991 843,00	991 843,00	9,44%
CH 73 -Impôts et taxes	933 305,00	-2,60%		909 035,00	909 035,00	8,66%
CH 731 -Fiscalité locale	4 806 607,00	0,35%		4 823 231,00	4 823 231,00	45,93%
CH 74 -Dotations, subventions de participations	2 872 681,00	1,63%		2 919 575,00	2 919 575,00	27,80%
CH 75 -Autres produits de gestion courante	62 031,00	47,04%		91 209,00	91 209,00	0,87%
CH 76 -Produits financiers	5 851,39	-100,00%		-	-	0,00%
CH 77 -Produits exceptionnels (sauf art.776 & 777)	2 175,31	-3,46%		2 100,00	2 100,00	0,02%
CH 78 -Reprise s/ provision pour dépréciat° A.C.	150,00	0,00%		150,00	150,00	0,0014%
Compte 002 -Excédent de fonction. Reporté	730 473,03	-16,39%	-	610 741,56	610 741,56	5,82%
OPERATIONS RELLES	10 502 989,73	-0,51%	-	10 449 884,56	10 449 884,56	99,50%
CHAP. 042 Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	30 400,00	72,52%		52 445,00	52 445,00	0,50%
72 : art 722 travaux en régie	30 400,00			30 000,00	30 000,00	
77 : art. 7761 et 777				22 445,00	22 445,00	
78 : art 7811						
OPERATIONS D'ORDRE	30 400,00	72,52%	-	52 445,00	52 445,00	0,50%
TOTAL RECETTES	10 533 389,73	-0,29%	-	10 502 329,56	10 502 329,56	100,00%

Dans l’ordre décroissant des montants, les inscriptions majeures en recettes représentent :

➤ **Chapitres 73 & 731 cumulés = 5 732 266,00 € soit 54,58 % des Recettes de Fonctionnement**

Le conseil municipal a délibéré pour la reconduction en 2025 et ce jusqu’à la fin du mandat, de la non-instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) (délibération n° 2024-096 du 25 juin 2024).

- Les produits de la fiscalité directe locale 2025

Taxes	Bases 2024 en €		Bases 2025 en € et évolution en %	
	Base prévisionnelle (a)	Base effective (b)	Base prévisionnelle (c)	Évolution (c) / (a)
Habitation sur les résidences secondaires (THRS)	331 800	338 415	283 300	- 14,61724
Habitation sur les Logements vacants (THLV)	347 400	369 518	268 700	- 22,65400
Cumul / Habitation	679 200	707 933	552 000	- 18,72791
Foncière bâtie (*) TF-PB	6 915 000	6 927 212	6 932 000	+ 0,24524
Foncière non bâtie (TF-PNB)	100 000	100 861	101 000	+ 0,99010
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	1 722 000	1 722 670	1 740 000	+ 1,03448
TOTAL	8 810 209	9 458 676	8 773 000	+ 0,41035
Coefficient correcteur (coco) après réforme TH :				
Taux du coefficient correcteur	1,058198	1,058198		
Montant du coefficient correcteur	218 545	218 986	220 000	+ 0,66136

En 2025, les taux de la fiscalité locale sont reconduits à l'identique de ceux de l'année 2024.

Taxe	Taux	Pour info : produit prévisionnel attendu « arrondi » au BP-2025
Taxe Habitation sur les résidences secondaires	22,18 %	62 840 €
Taxe Habitation sur les logements vacants	22,18 %	59 600 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	49,85 %	3 455 600 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	35,59 %	35 950 €
Cotisation Foncière des Entreprises	23,84 %	414 820 €

- Autres impôts et taxes

Produits (sauf art.731xxxx)	BP 2025	Rappel BP 2024
FNGIR - Fonds national de garantie des ressources intercommunales et communales	495 035 €	497 035 €
FPIC -Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	100 000 €	100 000 €
Fraction compensatoire de la CVAE	312 000 €	336 270 €

- **Chapitre 74 -Dotations, subventions et participations = 27,80 % des Recettes de Fonctionnement**
 - Dotation Globale de fonctionnement (DGF) est évalué à 1 377 280,00 € (RF-art.741xxx) et se compose de :
 - DGF - part forfaitaire : 767 280 €
 - DGF - DSR - Dotation de Solidarité Rurale : 540 000 €
 - DGF - DNP -Dotation nationale de Péréquation : 70 000 €

Depuis 2024, la composante « part salaires » (CPS) de la DGF attribuées aux communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle est versée à leur communauté de communes. En contrepartie, l'intercommunalité reverse annuellement à ses communes membres, une attribution d'un montant identique à celui transféré ;

Ce reversement obligatoire de la CPS » aux communes membres de l'EPCI est reconduit comme en 2024 à 425 065 € ;

- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est évaluée à 245 K€ ; tenant compte des dispositions de la loi de finances 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (250 390 €) ;
- Les allocations compensatrices de l'État pour 2025 sont inscrites pour un montant global de 510 K€ (529 K€ en 2024). Elles se répartissent comme suit :
 - Etat - Compensation de la Contribution Economique Territoriale (CVAE & CFE) : 195 K€,
 - Etat - Compensation pour les exonérations de taxes foncières : 315 K€ ;
- La Dotation de l'État relative aux « Titres sécurisés » (DTS) vient compléter les recettes 2025 pour un montant de 17 750 € (dont 9 K€ de dotation forfaitaire et 500 € de dotation majorée pour la prise de rendez-vous à l'appui d'un logiciel dédié) ;
- Subventions versées par la CAF du Cher : 184 408 € réparties comme suit :

Multi accueil	98 371,00 €
Relais petite enfance	12 500,00 €
Lieu d'accueil enfant - parent (LAEP)	1 680,00 €
Accueil ADO	28 300,00 €
Direction Enfance Education Jeunesse	21 362,00 €
Accueil de Loisirs	6 900,00 €
Accueil périscolaire	5 100,00 €
Accueil du mercredi	4 800,00 €
Insertion & Prévention	5 395,00 €

- **Chapitre 70-Produits des services du domaine et ventes diverses = 9,44 % des Recettes de Fonctionnement**

Les recettes les plus significatives concernent les secteurs d'activités suivants :

- Maison Petite Enfance : 353 249,00 € (article RF-7066)

Multi accueil	316 499,00 €
CAF du Cher	237 499,00 €
Famille	79 000,00 €
Relais petite enfance	34 420,00 € (CAF du Cher)
Lieu d'accueil enfant - parent (LAEP)	2 330,00 € (CAF du Cher)

- Services périscolaires : 264 690,00 € (article RF-7067)

Restaurant scolaire	160 000,00 €
Accueil de loisirs	91 690,00 €
Service périscolaire (semaine classe)	45 030,00 €
Accueil de loisirs du mercredi	46 660,00 €
Affaires scolaires / garderie des maternelles	13 000,00 €

- Accueil de loisirs : 120 170,00 € (article RF-70632)

Accueil de loisirs sans hébergement	57 980,00 €
Famille	43 720,00 €
CAF du Cher	14 260,00 €
Restaurant scolaire (durant les vacances scolaires)	35 000,00 €
Accueil ADO	27 190,00 €
Séjours	14 430,00 €
CAF du Cher	11 500,00 €
Activités	1 260,00 €

- Services culturels : 53 245,00 € (article RF-7062)

Cinéma le Rio	48 345,00 €
Centre Louis Aragon	3 500,00 €
Médiathèque	1 400,00 €

➤ Compte R002 -Résultat de fonctionnement reporté (excédentaire)

L'excédent s'élève à 610 741,56 € et représente 5,82 % des Recettes totales de Fonctionnement ; au Budget Primitif 2024 l'inscription était de 730 473,03 € et représentait 6,93 % des recettes.

b. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE - DEPENSES-	Total des crédits BP 2024 (RAR 2023 inclus)	évolut* 2025/2024	Report RAR 2024	Niles inscriptions 2025	Total des crédits BP 2025	Répartit* % budget
CH-011 Charges à caractère générale	2 053 103,01	-1,58%	38 137,50	1 982 617,00	2 020 754,50	19,24%
60	1 083 570,35		6 647,52	1 080 423,00	1 087 070,52	
61	553 691,56		12 657,72	552 990,00	565 647,72	
62 sauf art.6218	282 718,10		17 995,01	285 972,00	303 967,01	
63 sauf art.6331-6332-6336 et 6338	133 123,00		837,25	63 232,00	64 069,25	
CH-012 Charges de personnel	6 202 915,00	1,30%	155,00	6 283 314,00	6 283 469,00	59,83%
62 : art.6218	3 000,00		-	3 000,00	3 000,00	
63 : art. 6331+6332+6336 et 6338	159 685,00		-	162 522,00	162 522,00	
64	6 040 230,00		155,00	6 117 792,00	6 117 947,00	
CH 65 -Autres charges de gestion courante	734 059,30	2,64%	2,70	753 464,75	753 467,45	7,17%
CH 66 -Charges financières	176 510,87	-13,57%		152 557,61	152 557,61	1,45%
CH 67 -Charges exceptionnelles (sauf 675 & 6761)	-		-	3 000,00	3 000,00	0,029%
CH 68 -Dotations aux provisions (cpté 6817)	150,00	11664,00%		17 646,00	17 646,00	0,168%
CHAP. 014 Atténuations de produits (art.739)	125 000,00	4,00%		130 000,00	130 000,00	1,24%
OPERATIONS RELLES	9 291 738,18	0,74%	38 295,20	9 322 599,36	9 360 894,56	89,13%
CHAP. 042 Opérat* d'ordre de transfert entre sex	460 000,00	4,37%	-	480 105,00	480 105,00	4,57%
67 : art. 675 et 676						
68 -dotations aux amortissements	460 000,00			480 105,00	480 105,00	
Compte 023 -Virement à la sect* d'Investisst	781 651,55	-15,39%		661 330,00	661 330,00	6,30%
OPERATIONS D'ORDRE	1 241 651,55	-8,07%	-	1 141 435,00	1 141 435,00	10,87%
TOTAL DEPENSES	10 533 389,73	-0,29%	38 295,20	10 464 034,36	10 502 329,56	100,00%

Les dépenses de fonctionnement comprennent par ordre décroissant au niveau des montants les dépenses suivantes :

➤ **Chapitre 012-Charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 59,83 % des Dépenses totales de Fonctionnement et 67,12% des Dépenses réelles de Fonctionnement.

Le budget des charges de personnel 2025 est établi en conformité avec le Lignes Directrices de Gestion (LDG) révisées en juillet 2022 qui fixent les orientations générales de la collectivité pour la période 2021-2026 en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le budget des frais de personnel (chapitre 012) pour 2025 est évalué à 6 283 469,00 €, couvrant 117 stagiaires et titulaires, ainsi que 20 agent en CDD.

Il intègre les crédits nécessaires pour :

- La Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : + 97 000 €.
- L'augmentation du taux de cotisation CNRACL, passant de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025, avec une hausse progressive jusqu'en 2028 :
 - o 37,65 % en 2026
 - o 40,65 % en 2027
 - o 43,65 % en 2028
- L'augmentation du taux de cotisations à la sécurité sociale.
- La hausse de la participation employeur à la prévoyance, afin de se conformer aux minima réglementaires.

En tenant compte des atténuations de charges prévues en recettes au chapitre RF-013 ainsi que les remboursements par les organismes d'accueil concernant les agents communaux mis à disposition (chapitre RF-70), le montant de la dépense nette en charges de personnel est constaté comme suit :

Chapitre / articles	Pour mémoire BP 2024	BP 2025
DF-Chapitre 012	6 202 915,000 €	6 283 469,00 €
RF-Chapitre 013	- 105 000,00 €	- 102 000,00 €
RF-Chapitre 70-art.7084xx	- 222 175,00 €	- 157 820,00 €
Charges de personnel (net)	5 875 740,00 €	6 023 649,00 €
Évolution BP 2025/ BP 2024		+ 2,517 %

		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	Titulaires permanents	124	126	125	128	120	117
	ETPR titulaires			122	127	120	114,8
	Contractuels permanents	14	15	23	18	17	20
	ETPR CDD/CDI			12,81	11,17	10,49	16,56
	Total effectifs titulaires + CDD+CDI	138	141	148	146	137	137

Pour le BP 2025, détail porté à l'état du personnel à l'annexe IV-B9 de la maquette budgétaire

➤ **Chapitre 011 -Charges à caractère générale**

Les charges à caractère générale représentent 19,24 % des Dépenses totales de Fonctionnement et 21,59% des Dépenses réelles de Fonctionnement.

Les sous-chapitres se présentent ainsi :

Sous-chapitres / articles	Pour mémoire BP 2023	Pour mémoire BP 2024	Propositions BP 2025	Evolution BP 2025 / BP 2024
Chapitre 60	1 494 713,04 €	1 083 570,35 €	1 087 070,52 €	0,32%
60612 - Energie -Électricité	346 932,00 €	284 413,00 €	277 814,00 €	-2,32%
60613 - Chauffage urbain	556 568,00 €	173 966,00 €	189 800,00 €	9,10%
<i>Dont impact après révision tarifs gaz 2022</i>	<i>145 344,69 €</i>			
60622 - Carburants	55 830,00 €	56 458,00 €	51 150,00 €	-9,40%
60623 - Alimentation	145 700,00 €	133 860,00 €	132 626,00 €	-0,92%
Chapitre 61	542 062,47 €	553 691,56 €	565 647,72 €	2,16%
Chapitre 62 (sauf 6218)	280 439,00 €	282 718,10 €	303 967,01 €	7,52%
Chapitre 63 (sauf 6331 à 6338)	41 759,00 €	133 123,00 €	64 069,25 €	-51,87%

➤ **Chapitre 65-Autres charges de gestion courante**

L'enveloppe englobe les indemnités des élus, les contributions versées aux organismes auxquels adhère la Commune, la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la contribution financière au service Incendie (SDIS) ainsi que les subventions accordées aux associations. Le montant total pour 2025 s'élève à 753 317,45 € contre 734 059,30 € en 2024. Les principales enveloppes sont les suivantes :

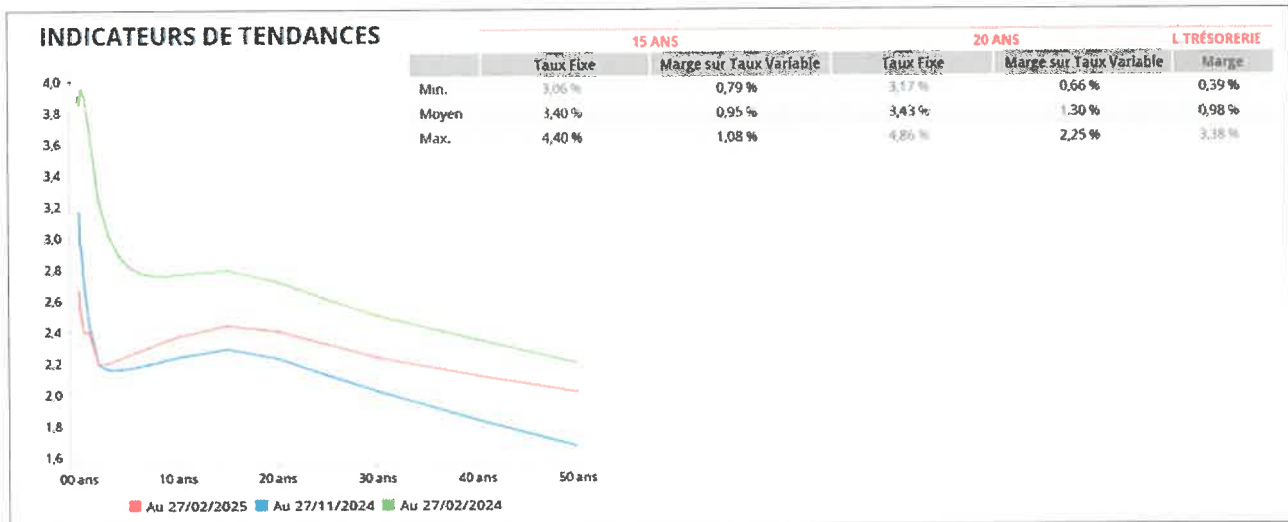
Chap.65 - type de dépense	BP 2025	Pour mémoire BP 2024
Subvention à verser au CCAS	47 564,00 €	45 000,00 €
Subvention à verser aux associations	196 770,04 €	194 671 ,80 €
Contribution au contingent Incendie (SDIS-18)	321 123,00 €	311 773,00 €
Contributions aux autres organismes (SDE 18, RECIA, SICALA, SITS)	66 258,00 €	60 561,50 €
Indemnités des élus (cotisations incluses)	78 469,00 €	74 395,00 €
Licences informatiques et autres dépenses diverses	43 130,71 €	43 658,00 €

➤ **Chapitre 66-Charges financières = 1,45 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

La prévision totale est de 152 557,61 € € contre 176 510,87 € en 2024.

La charge des intérêts de la dette communale s'élève à 155 926,71 €, qui, suivant les taux indexés et taux fixes appliqués se répartie comme suit :

REPARTITION PAR TYPE D'INDEX	Charges en intérêts à régler (prévisionnelles)
FIXE	67 793,31 €
STRUCTURES	54 416,01 €
EURIBOR 3MOIS	33 717,39 €



La comptabilisation des intérêts courus non échus (ICNE) est évaluée fin 2025 à - 4 369,39 € correspond à l'addition suivante :

- Intérêts courus échus du 1^{er} janvier 2024 jusqu'à l'échéance 2024 - 52 764,20 €
- Intérêts courus non échus de l'échéance 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 + 48 394,81 €

➤ **Chapitre 014-Atténuations de produits = 1,19 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

La part contributeur 2025 du Fonds de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales (FPIC) est estimée à 130 000 € contre 125 000 € en 2024.

➤ **Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre les sections = 4,57 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

L'amortissement des biens immobilisés est inscrit à l'article 6811 pour 480 105 €. La dotation 2025 intègre les amortissements en cours pour les biens acquis avant le 1^{er} janvier 2025 à laquelle s'ajoute une dotation estimative relative à l'amortissement des biens et subventions d'équipement de l'année 2025. Une réactualisation sera nécessaire lors d'une décision modificative.

➤ **Compte 023-Virement à la section d'investissement = 6,30 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

Cette part comprise dans l'autofinancement s'élève à 661 480 € contre 781 651,55 € au BP 2024 et après 100 K€ au BP 2023.

➤ **Chapitre 68-Dotations aux provisions = 0,168 % des Dépenses totales de Fonctionnement**

La principale inscription de crédits pour 17 446 € correspond à une provision pour dépréciation des comptes de tiers (DF-art.6817) ; un risque d'irrecouvrabilité relative à une créance s'élevant à 28 246 € a été estimée vu le contexte du dossier (dommages et intérêts à percevoir d'un tiers à suite de la dégradation de la porte de la chapelle du donjon (affaire jugée en septembre 2023 puis en cour d'appel en octobre 2024).

3) SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement 2025 s'équilibre pour un montant de 3 902 984,34 € en incluant le report net excédentaire des restes à réaliser pour + 89 074,15 € (recettes-dépenses).

a. Dépenses d'investissement

	CHAPITRE - DEPENSES	Total crédits BP 2024 (RAR 2023 inclus)	évolut ⁺ 2025/2024	Report R.A.R. 2024	Nlles inscriptions 2025	Total crédits BP 2025 (dont RAR)	Répartition % budget
001	Résultat reporté d'investissement			- €	1 007 606,87 €	1 007 606,87 €	25,82%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 613,00 €	-54,08%	- €	1 200,00 €	1 200,00 €	0,0307%
164	Emprunts en euros	611 660,00 €	0,51%	- €	614 806,00 €	614 806,00 €	15,75%
	Opérations d'équipmt (chap.20, 204, 21 et 23)	2 507 138,64 €	-14,44%	358 984,47 €	1 786 017,00 €	2 145 001,47 €	54,96%
	OPÉRATIONS RÉELLES	3 121 411,64 €	20,73%	358 984,47 €	3 409 629,87 €	3 768 614,34 €	96,56%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 400,00 €	72,52%	- €	52 445,00 €	52 445,00 €	1,34%
041	Opérat ⁺ patrimoniales à l'intérieur de la section	78 859,00 €	3,89%	- €	81 925,00 €	81 925,00 €	2,10%
	OPÉRATIONS D'ORDRE	109 259,00 €	22,98%	- €	134 370,00 €	134 370,00 €	3,44%
	TOTAL	3 230 670,64 €	20,81%	358 984,47 €	3 543 999,87 €	3 902 984,34 €	100,00%

- **Compte D00I -Résultat d'investissement (déficitaire) reporté s'élève à 1 007 606,87 € (25,82 % des Dépenses totales d'investissement).**

Au Budget Primitif 2024, le résultat de clôture 2023 était excédentaire, son inscription en recettes pour + 590 921,71 € représentait 6,93 % des Recettes totales d'investissement.

- **Chapitre 16-Emprunts et dettes assimilées = 15,75 % des Dépenses totales d'investissement**

Le montant de remboursement du capital de la dette s'élève à 614 806 € qui, suivant les taux indexés et taux fixes appliqués se répartit comme suit :

Répartition par type d'index	Part du capital à rembourser
FIXE	428 722,60 €
STRUCTURES	95 000,00 €
EURIBOR 3MOIS	91 083,30 €

- **Chapitre 10-Dotations versées**

Le reversement à la Communauté de communes FERCHER s'élève à 1 200 € et correspond à 10 % de la Taxe d'Aménagement (TA) estimée pour 2025.

- **Plan pluriannuel des investissements (PPI 2025/2027) = 54,96 % des Dépenses totales d'investissement**

Le Plan Pluriannuel des Investissements est transmis en pièce jointe. Les opérations d'équipement inscrites en crédits nouveaux pour 2025 s'élèvent à 1,786 M€ et les subventions à 758 K€.

Les enveloppes supérieures à 5 K€ représentent plus de 93% des dépenses, soit 1,661 M€ :

- Les travaux sur le patrimoine bâti totalisent des crédits de plus de 1,31 M€ :
 - Les bâtiments scolaires bénéficient de 764 K€ dont 740 K€ de travaux de rénovation de l'école Rive droite et 24 K€ pour remplacer les jeux des cours d'écoles maternelles déposés car ne pouvant plus être entretenus et maintenus conformes ; Des subventions sont attendues à plus de 300 K€ ;
 - Les équipements sportifs se voient alloués 309 K€ pour les études et le démarrage des travaux de rénovation énergétique du gymnase Serge Faure (149 K€ en 2025 puis 395 K€ en 2026), la réhabilitation du plateau sportif Migraine avec l'installation du city-stade déposé au quartier du Breuil (150 K€) et 10 K€ pour démarrer le remplacement des projecteurs des terrains entraînement du stade Soubiran ; Des subventions sont déjà obtenues pour 212 K€ et 103 K€ sont espérés pour les terrains ;
 - Les équipements de production du restaurant scolaire ont plus de 25 ans et présentent des dysfonctionnements à répétition. Un budget de 105 K€ est prévu pour remplacer tous les appareils de cuisson et modifier l'installation électrique en conséquence. Malgré des recherches élargies, ce projet n'a pas réussi à être accompagné par des financeurs ;
 - Le Cinéma Le Rio fera l'objet d'une rénovation de la salle de projection (fauteuils, sol et portes intérieures) pour 100 K€ de dépenses et 63 K€ de soutien au titre de la DETR et du CNC ;
 - Pour l'hôtel de ville, un budget de 12 K€ est consacré à la rénovation des alarmes anti-intrusion, indispensable du fait de la fin des réseaux de télécommunication cuivre à compter de janvier 2026, ainsi que la remise aux normes de l'ascenseur extérieur qui doit garantir l'accès de la Mairie aux personnes à mobilité réduite ;

- La cloche 1 de l'église qui présente une usure avancée, sera rénovée pour 20 K€, soutenue par la DETR à 4,9 K€ ;
- Les travaux de voirie concerneront :
 - La dernière tranche de rénovation de l'éclairage public sur la RN151 pour 12 K€ de reste à charge, déduction faite de la participation du SDE 18 ;
 - La rue JB Labbé pour 108 K€ en commun avec le Conseil Départemental afin de terminer la RD35 après le chantier de la rue des Lavois ;
 - La remise en état de la réserve incendie afin de garantir la défense incendie de la ZI Vigonnière, pour 20 K€ ;
 - La modification du réseau d'eaux pluviales de la rue Roger Salengro afin de mettre un terme aux désordres persistants depuis les travaux de cette rue : 15 K€ ;
 - Une enveloppe de travaux divers de voirie est déterminée chaque année : 15 K€ pour 2025 ;
 - 2 opérations d'envergure sur les infrastructures et réseaux pour 70 K€ :
 - Une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur communal pour 40 K€ financée à 80% par l'ADEME en partenariat avec FerCher ;
 - Le démarrage du géoréférencement des réseaux dont la ville est gestionnaire (eaux pluviales, fibre optique) afin de se conformer à la réglementation qui s'impose dès 2026 aux communes urbaines au sens de l'INSEE (plus de 2 000 habitants) : un budget global de 150 K€ est prévu sur 3 ans.
 - L'implantation de panneaux de signalétique est envisagée pour la ZI Vigonnière afin d'améliorer la visibilité des entreprises (6 K€) et le remplacement du panneau d'affichage électronique de la place de la République est chiffré à 35 K€, avec le soutien par fonds de concours de FerCher (15 K€).
- Un budget de 40 K€ est alloué aux différents équipements de vidéoprotection et de contrôle de vitesse ;
- Les matériels à destination des services représentent 23 K€, consacrés au renouvellement des postes informatiques et aux équipements des services techniques (mécanique et espaces verts).

b. Recettes d'investissement

	CHAPITRE - RECETTES	Total crédits BP 2024 (RAR 2023 inclus)	évolut* 2025/2024	Report RAR 2024	Nlles inscriptions 2025	Total crédits BP 2025 (dont RAR)	Répartition % budget
001	Résultat reporté d'investissement	590 921,71 €		- €		- €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	79 200,00 €	-76,01%	- €	19 000,00 €	19 000,00 €	0,49%
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 500,00 €	22,71%	- €	264 450,00 €	264 450,00 €	6,78%
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	46 973,71 €	1855,42%	- €	918 532,72 €	918 532,72 €	23,53%
164	Emprunts en euros	442 075,00 €	-38,70%	- €	270 995,00 €	270 995,00 €	6,94%
	Opérations d'équip (chapitre 13) -PPI-	535 489,67 €	125,34%	448 058,62 €	758 588,00 €	1 206 646,62 €	30,92%
	OPÉRATIONS RÉELLES	1 910 160,09 €	40,28%	448 058,62 €	2 231 565,72 €	2 679 624,34 €	68,66%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	460 000,00 €	4,37%	- €	480 105,00 €	480 105,00 €	12,30%
041	Opérat° patrimoniales à l'intérieur de la section	78 859,00 €	3,89%	- €	81 925,00 €	81 925,00 €	2,10%
021	Virement de la section de fonctionnement	781 651,55 €	-15,39%	- €	661 330,00 €	661 330,00 €	16,94%
	OPÉRATIONS D'ORDRE	1 320 510,55 €	-7,36%	- €	1 223 360,00 €	1 223 360,00 €	31,34%
	TOTAL	3 230 670,64 €	20,81%	448 058,62 €	3 454 925,72 €	3 902 984,34 €	100,00%

➤ **Compte 021 -Virement de la section de fonctionnement = 661 480,00 € soit 16,95 % des Recettes totales d'Investissement ;**

➤ **Compte 024 -Produits des cessions d'immobilisations**

Le montant prévisionnel de 19 000 € concerne la cession de la parcelle de terrain cadastrée AC 513 Les Brosses ».

➤ **Chapitre 10 -Dotations, fonds et réserves totalise 1 182 982,72 € contre 262 473,71 € au Budget 2024 :**

- L'excédent antérieur capitalisé est inscrit à l'article 1068 pour 918 532,72 € contre 46 973,71 € ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) est évalué à 252 450 € contre 195 500 € en 2024 ; la loi de finances 2025 prévoit une baisse du taux à 14,485 % à partir de 2025 sur les dépenses éligibles

en 2025. Pour Saint-Florent-sur-Cher, le FCTVA de 2025 concerne les dépenses de 2024 : le taux qui est appliqué reste à 16,404%

- La Taxe d'aménagement (TAM) est évaluée à 12 K€.

➤ Chapitre 13 - Opérations d'équipement

Le montant des subventions à percevoir au titre de 2025 s'élève à 758 K€ auxquels s'ajoutent 448 K€ de restes à réaliser, représentant plus de 30 % des recettes totales d'investissement.

c. Financement des investissements

Pour 2025, un emprunt d'équilibre évalué à 270 845 € vient compléter le financement des opérations d'équipement.

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique des bâtiments, la Commune pourrait bénéficier d'un prêt auprès de la Banque des Territoires. Les caractéristiques de ce type de produit sont les suivantes :

Les projets relevant du segment « Transformation écologique » sont éligibles aux prêts mobilisables sur 3 ressources distinctes au choix : Fonds d'épargne, Banque Européenne d'Investissement et SFIL.

Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt pour le segment « Transformation écologique » et le prêt Renouvellement Urbain PVD ;

Taux indexé : Livret A + marge 0,40 % ;

Durée : de 25 ans à 60 ans (*exception : à partir de 20 ans pour la rénovation énergétique d'une école*) et de 5 à 30 ans pour le prêt Renouvellement Urbain PVD

Périodicité des échéances : trimestrielle, semestrielle ou annuelle

Profil d'amortissement : amortissement prioritaire ou échéance prioritaire

Période de préfinancement (= phase de mobilisation) possible : de 3 à 60 mois (en adéquation avec la durée des travaux)

Différé d'amortissement : possible jusqu'à 24 mois (sous conditions)

d. Dette communale

Le stock de dette d'un montant de 7,877 M€ est constitué de 26 emprunts auprès de 6 établissements bancaires différents avec un taux moyen pour l'exercice de 2,01 % (2,13% en 2024).

Les index contractualisés par Saint-Florent-sur-Cher sont classés niveau 1 (les moins risqués) selon la charte de bonne conduite des établissements bancaires de 2009 dite « charte GISSLER ».

Index	Nb	Encours au 01/01/2025	%	Annuité Capital + Intérêts	%
 FIXE	17	4 171 596,82	52,96%	496 515,91	64,39%
 STRUCTURES	4	2 500 000,00	31,74%	149 416,01	19,38%
 EURIBOR03M	5	1 205 749,91	15,31%	125 133,59	16,23%
TOTAL	26	7 877 346,73		771 065,51	

Au cours de l'exercice, deux contrats de prêt arriveront à leur terme à l'échéance du 1^{er} novembre 2025.

Année de réalisation	Objet de la dette	Prêteur	Durée initiale	Taux actuariel (%)	Montant initial (€)	Intérêts (€)	Capital (€)	Annuité (€)
2010	Financement des travaux de voirie	Dexia Crédit Local	15 ans	1,72	92 434,00	74,18	6 925,48	6 999,66
2010	Financement des travaux de voirie	Dexia Crédit Local	15 ans	2,84	273 566,00	388,18	22 025,55	22 413,73
					366 000,00	462,36	28 951,03	29 413,39

Après examen du projet de budget primitif 2025 par la Commission des Finances du 24 mars 2025, le Conseil municipal décide, à la majorité avec cinq voix contre (Madame Julie FERRON, Messieurs Alain TABARD, Claude MORINEAU et Olivier DURIEUX, et Madame DAOUDA-DODU par le pouvoir à Monsieur Claude MORINEAU), de se prononcer sur ce document budgétaire de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : vote par chapitre, sans vote formel pour chacun des chapitres,
- Section d'investissement : vote par opération d'équipement et par opération financière dépenses et recettes, sans vote formel pour chacun des chapitres.
- D'approuver les inscriptions budgétaires :

TOTAL BUDGET PRIMITIF 2025	14 405 163,90 €
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	
Recettes	10 502 329,56 €
Vote nouvelles inscriptions 2025	10 502 329,56 €
<i>Dont report excédent 2024</i>	610 741,56 €
Dépenses	10 502 329,56 €
Vote nouvelles inscriptions 2025	10 464 034,36 €
<i>Restes à réaliser 2024</i>	38 295,20 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
Recettes	3 902 984,34 €
Vote nouvelles inscriptions 2025	3 454 925,72 €
<i>Restes à réaliser 2024</i>	448 058,62 €
Dépenses	3 902 984,34 €
Vote nouvelles inscriptions 2025	3 543 999,87 €
<i>Dont report déficit 2024</i>	1 007 606,87 €
<i>Restes à réaliser 2024</i>	358 984,47 €

- D'approuver le Plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2025-2027 :

Opérations d'équipement	
<u>Dépenses 2025 :</u>	2 145 001,47 €
Dépenses - nouvelles inscriptions	1 786 017,00 €
<i>Report des RAR 2024</i>	358 984,47 €
<u>Recettes 2025 :</u>	1 206 646,62 €
Recettes - nouvelles inscriptions	758 588,00 €
<i>Report des RAR 2024</i>	448 058,62 €

4) Annexes de la présentation synthétique du Budget Primitif 2025

a. Les résultats de clôture de l'année 2024

La présentation ci-dessous correspond à l'arrêt des comptes 2024 (hors apurement du compte 1069).

SECTIONS BUDGETAIRES	1° RESULTAT DE CLOTURE 2023	2° PART AFFECTE A L'INVEST.SUR 2024	3° RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE 2024	RESTES A REALISER 2024	
					Dépenses	Recettes
Investissement ligne 001 -résultat reporté-	590 921,71 €		- 1 591 028,58 €	colonnes 1+(3-b) - 1 000 106,87 €	358 984,47 €	448 058,62 €
Fonctionnement	777 446,74 €	c/ 1068 46 973,71 €	798 801,25 €	colonnes 1-2+3 1 529 274,28 €	A titre indicatif 38 295,20 € - €	
Ligne 002 -résultat reporté fonctn. (solde)		730 473,03 €				
TOTAUX	1 368 368,45 €		+ 792 227,33 €	529 167,41 €		89 074,15 €

Le résultat de clôture 2024 cumulé des 2 sections s'élève à + 529 167,41 € contre + 1 368 368,45 € en 2023.

b. Les ratios obligatoires

Pour mémoire BP 2024 Pour mémoire BP 2023

Population totale INSEE 2025		6510	Info / ratios nationaux de la strate (ex. 2023)	6514	6527
Ratio n° 1 Dépenses réelles de fonctionnement / population					
Total dépenses réelles :		9 322 599,36 € (nouvelles propositions)			
Travaux en régie c/72		- 30 000,00 €			
		9 292 599,36 € soit	1 427,43 € par habitant	1 231,00 €	1 422,69 €
Ratio n° 2 Recettes réelles de fonctionnement / population					
Recettes réelles :		10 449 884,56 € (nouvelles propositions)			
		soit	1 605,21 € par habitant	1 499,00 €	1 499,33 €
Ratio n° 3 Dépenses d'équipement brut / population					
Total des dépenses réelles d'équipement		(nouvelles propositions)			
Dépenses équipt (Invest.)		1 786 017,00 € (nouvelles propositions)			
Travaux en régie c/72		+ 30 000,00 €			
Opérations pour compte de Tiers (c/45)		+ - €			
		1 816 017,00 € soit	278,96 € par habitant	423,00 €	234,62 €
Ratio n° 4 Encours de la dette / population					
Encours dettes bancaires		7 877 346,73 €			
Encours autres dettes		- €			
Cumul encours		7 877 346,73 € soit	1 210,04 € par habitant	891,00 €	1 303,19 €
Ratio n° 5 Dotation Globale de Fonctionnement / population					
Cumul c/ 741 (recette réelle de fonctionnement)					
(hors revers CPS)		1 377 280,00 € soit	211,56 € par habitant	267,82 €	263,02 €
Ratio n° 6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement					
rappel Dépenses réelles de Fonct.		9 292 599,36 € (nouvelles propositions)			
Chap.012- Dépenses de personnel		6 283 314,00 € (nouvelles propositions)			
		soit	67,62%		

Ratio n° 7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement		
rappel	Dépenses réelles (DF) :	9 292 599,36 €	(nouvelles propositions)
Chap-16-DI	Capital de dette (DI) :	614 806,00 €	(part K à rembourser en 2024)
rappel	Recettes réelles (RF) :	10 449 884,56 €	(nouvelles propositions)
		soit	94,81%

Ratio n° 8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement		
rappel	Dépenses équipt (Invest.)	1 816 017,00 €	(nouvelles propositions)
rappel	Recettes réelles (RF) :	10 449 884,56 €	(nouvelles propositions)
		soit	17,38% par habitant

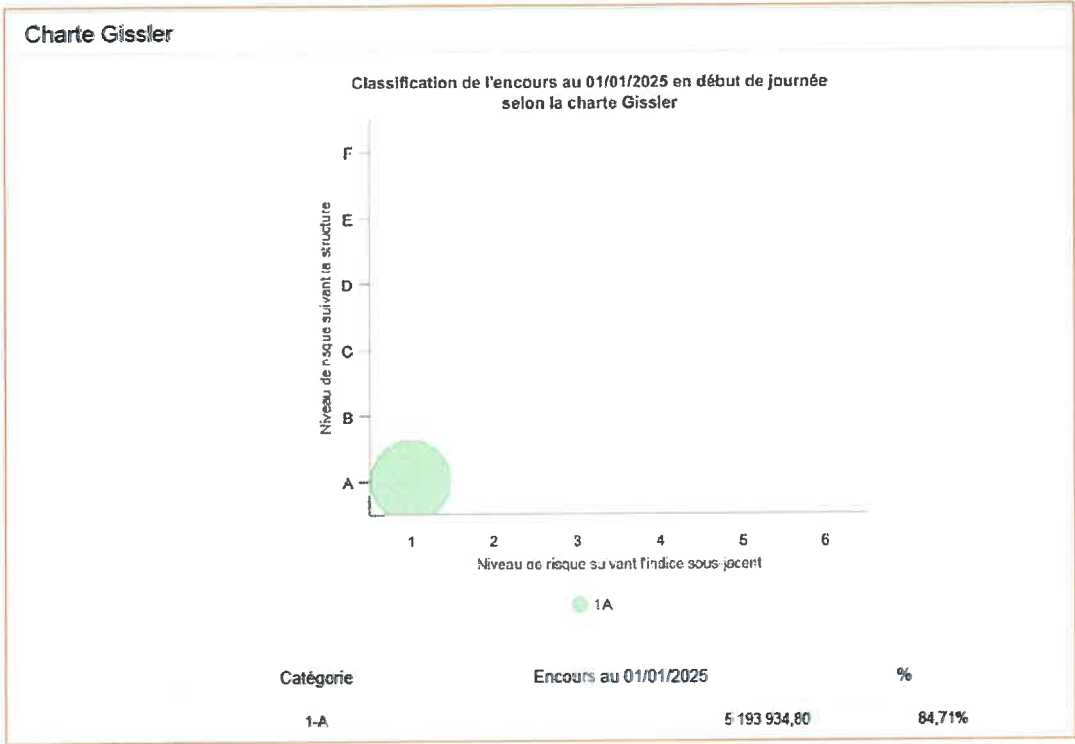
Ratio n° 9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement		
rappel	Encours dettes bancaires	7 877 346,73 €	
rappel	Recettes réelles (RF) :	10 449 884,56 €	(nouvelles propositions)
		soit	75,38% par habitant

c. PPI -détail des programmes les plus significatifs pour le budget 2025-

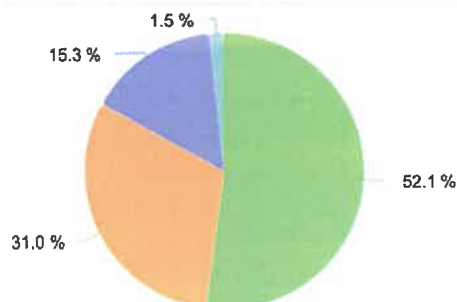
OPERATION EQUIPEMENT	LIEU / SERVICE	LIBELLE DU PROGRAMME	DEPENSES Crédits BP (RAR inclus)	RECETTES Financement prévisionnel
11-Autres bâtiments	Église	Restauration de la cloche 1	20 200 €	4 934 €
15-Cinéma	Cinéma	Travaux de rénovation intérieure	100 000 €	63 716 €
16-Restaurant scolaire	Restaurant scolaire	Renouvellement matériel de cuisine	75 500 €	
		Travaux électriques pour remplacement matériel de cuisson	30 000 €	
		1 Cinémomètre	12 000 €	
18-Police Municipale	Police Municipale	Vidéoprotection - intersection rue tour de bau /chaussée de césar	21 410 €	5 353 €
		Vidéoprotection 4 caméras - Déchetterie	6 733 €	
		Jeu extérieur pour enfant	8 000 €	
74-Bâtiments scolaires	Rive Droite	Études MOE Travaux de rénovation	20 000 €	
		Travaux de rénovation	720 000 €	301 836 €
	Rive Gauche	Jeu extérieur pour enfant	8 000 €	
		Jeu extérieur pour enfant	8 000 €	
760-Techniques d'Information et de Communication	Systèmes d'Information	Postes informatiques	10 000 €	
76-Hôtel de Ville	Mairie	Remplacement alarme anti-intrusion	6 100 €	
		Rénovation de l'ascenseur extérieur	6 000 €	
	Place République	Panneau d'affichage place de la République	35 000 €	15 000 €
77-Centre Technique	Espaces Verts	Débroussailluses, batteries, tondeuse	5 120 €	
	Mécanique	2 bennes, pont élévateur, compresseur d'air	8 400 €	
79-Travaux de voirie	Divers lieux	Rénovation de l'éclairage public- Plan REVE dont RN151-Tranche 3	12 000 €	
		Travaux divers de voirie	15 000 €	
	Réseau eaux pluviales	Géoréférencement des réseaux d'eaux pluviales	30 000 €	
	Réserve incendie	Travaux de remise en état	20 000 €	

	Rue JB Labbé	Création d'une bouche incendie	5 500 €	
		Réfection eaux pluviales	23 000 €	3 833 €
		Réfection trottoirs bordures + Bitume	80 000 €	13 333 €
	Rue Roger Salengro	Création / modification du réseau pluviale	15 000 €	
	Voirie	Réseau de chaleur : étude faisabilité	40 000 €	30 000 €
81-Bâtiments sportifs	ZI Vigonnière	Panneaux signalétiques	6 000 €	
		Diagnostic amiante-plomb avant travaux rénovation énergétique	9 000 €	
	Gymnase S.Faure	Maîtrise d'œuvre travaux rénovation énergétique	20 000 €	
		Travaux rénovation énergétique	120 000 €	212 329 €
	Plateau Migraine	Aménagement plateau multisports	150 000 €	100 000 €
	Stade Soubiran	Remplacement projecteurs LED terrain entrainement football et rugby	10 000 €	3 333 €
90-Festivités et Manifestations	Festivités	Décorations de Noël	6 000 €	

d. Tableau de bord de la dette garantie

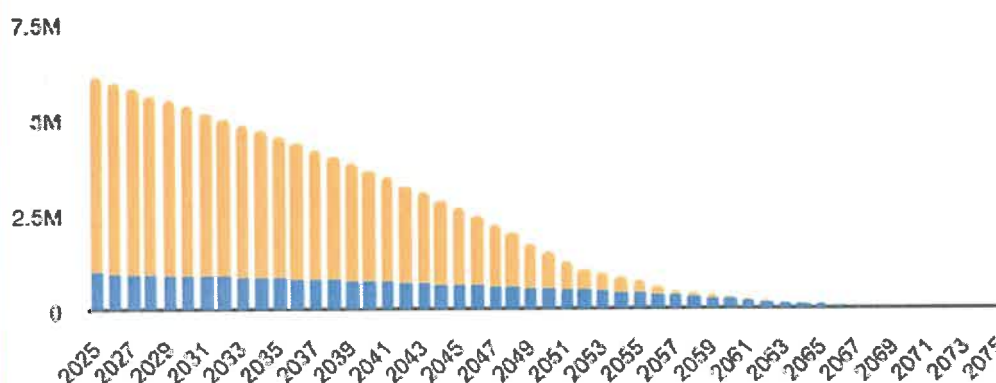


Structure par Bénéficiaire au 01/01/2025



Bénéficiaire	Montant
VAL DE BERRY - OPH DU CHER	3 196 673,90
SOCIETE ANONYME D'HLM FRANCE LOIRE	1 903 416,95
Non ventilé	937 356,50
EHPAD RÉSIDENCE DU PARC	93 844,00
TOTAL	6 131 291,35

Extinction de l'encours



Fait et délibéré et ont signé avec Nous, les membres présents,

Saint-Florent-sur-Cher, le 2 avril 2025

Madame le Maire,
Marie-Line CIRRE



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rafaël VILLALDEA

